

First annual review meeting of the *International Compact with Iraq*

Stockholm, May 29th, 2008

Statement of M. O. CHASTEL, Deputy-Minister for Foreign Affairs of the Kingdom of Belgium

Monsieur le Secrétaire général des Nations unies,
Monsieur le Premier Ministre de la République d'Irak,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences,

C'est un honneur pour moi que de représenter mon pays à cette première réunion annuelle d'évaluation du *Compact international pour l'Irak*.

La Belgique s'associe évidemment pleinement à l'intervention que le Représentant slovène vient de faire au nom de l'Union européenne.

Comme le relève le premier rapport annuel de l'I.C.I., l'Irak est à la croisée des chemins : la sécurité y connaît une amélioration significative, en particulier à Bagdad, des avancées vers la réconciliation nationale sont enregistrées et la situation macro-économique donne des signes de stabilisation.

Même si les progrès en matière de sécurité et de réconciliation demeurent incomplets et fragiles, et même si de nombreux Irakiens, en Irak et ailleurs, continuent à souffrir d'un manque d'accès aux services de base et aux droits fondamentaux, ceci pourrait dès lors constituer un moment déterminant de la nouvelle histoire du pays. Or, ni les dirigeants irakiens, ni la communauté internationale ne peuvent laisser échapper la moindre chance d'un retour à la paix civile et d'une accélération du développement économique et social. Parce que cet espoir, nous le devons non seulement au peuple irakien, éreinté par des décennies de dictature et de violences, mais aussi aux nombreuses autres nations qui, de par le monde, essayent de se reconstruire démocratiquement sur les ruines laissées par la guerre et la tyrannie.

Dans ce cadre, la Belgique, en étroite coordination avec ses partenaires de l'Union européenne, continue de soutenir le principe **de l'« inclusivité »** du processus politique irakien, c'est-à-dire de la participation de toutes les composantes de la société irakienne à la prise de décision politique. A cet égard, nous saluons l'adoption de la loi *Justice et Responsabilité* ainsi que l'adoption de la *Loi d'Amnistie*. Nul doute, cependant, que le vote de la loi sur le partage des bénéfices tirés des ressources pétrolières et la révision de la constitution constitueraient des progrès tout aussi décisifs.

Nous nous réjouissons aussi de la détermination des autorités irakiennes à organiser les élections provinciales en automne de cette année. Nous saluons en outre les intentions du Gouvernement de créer plus d'espace humanitaire pour la société civile

et d'investir plus de moyens propres dans le développement des infrastructures de base, ce qui améliorera la situation de toute la population.

La Belgique soutient aussi l'appropriation régionale, le *regional ownership*, c'est-à-dire l'implication constructive des pays voisins de l'Irak dans le processus de stabilisation, de réconciliation et de reconstruction. A ce titre, nous accueillons favorablement les résultats enregistrés dans le cadre du « processus des voisins élargi » lancé lors de la Conférence de Sharm el-Sheikh, au début de mai 2007.

C'est en raison de ces positions que la Belgique soutient, particulièrement au travers des interventions de l'Union européenne, le *Compact International pour l'Irak*. Le *Compact International* répond en effet à ces principes d'« inclusivité » et de « *regional ownership* ».

Dès le début, la Belgique s'est tenue aux côtés de la population irakienne et des nouvelles autorités irakiennes légitimes. En effet, depuis 2003, ce sont quelque 14 millions d'EUROS que notre pays a déjà dégagés en faveur de la reconstruction de l'Irak, à travers des canaux multilatéraux tels que le Fonds International pour la Reconstruction de l'Irak, le Programme des Nations Unies pour le Développement, le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations unies, l'Organisation Mondiale de la Santé, etc... et à travers des projets bilatéraux.

Enfin, dans le cadre de l'Accord du Club de Paris, en 2004, la Belgique s'est engagée à annuler à terme 80% de la dette extérieure publique irakienne à son égard, soit 258,6 millions EUROS sur un montant total de 323 millions EUROS. La troisième et dernière tranche sera annulée d'ici la fin de cette année 2008.

Monsieur le Secrétaire général des Nations unies,
Monsieur le Premier Ministre de la République d'Irak,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences,

La communauté internationale, nous l'avons dit, se doit d'assister l'Irak dans cette marche vers un futur meilleur. C'est pourquoi la Belgique s'associe à l'approche pragmatique de l'Union européenne et participe à certains programmes comme EUJUST-LEX en matière de consolidation de l'Etat de droit et du système judiciaire en Irak. Cette participation active de la Belgique à ces programmes de renforcement de capacité constitue une réponse directe et concrète à l'appel du Gouvernement irakien.

Par ailleurs, les Nations unies doivent rester au centre de la présence internationale en Irak. Dans ce contexte, je salue le travail - difficile et courageux - que la MANUI (Mission d'Assistance des Nations unies en Irak), le Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations unies en Irak, M. Staffan de Mistura, et le reste de la famille onusienne accomplissent dans des conditions sécuritaires qui restent difficiles.

La Belgique continuera d'apporter son soutien à cette présence internationale indispensable pour la reconstruction de l'Irak.

Je vous remercie.